

/ B.A./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHINGIRI.-

Ruhengeri le 29 Décembre 1958

N°A/1304/AI.14



Monsieur Kanamugire Grégoire

à

G A T C V U

Monsieur,

In réponse à votre lettre du 26 Décembre,
j'ai le regret de vous informer qu'il ne m'appartient pas
de verser un jugement rendu par un Juge de police supposé
ant du Territoire.

Seul le tribunal de Parquet à Kigali est
compétent pour ce faire..-

Agréez, Monsieur, mes civilités

L'ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE

DE MAN.J